



Il y a de cela quelques semaines seulement que le ministre des transports a ouvert le bal des sanctions. C'est dans cette même mouvance que s'inscrit le ministre des mines, de l'industrie et du développement technologique Ernest NGWABOUBOU, en suspendant l'entreprise d'exploitation minière METALICON pour 6 mois de toute activité d'exploitation pour « non respect de ses obligations indiquées dans le cahier de charge ».

METALICON serait accusé de non restauration des espaces détruits par leur activité pendant que le cahier de charge stipule que la fermeture de tous les trous après tout activité est une obligation; ce qui n'a pas été respecté par metalicon.

Par ailleurs l'un des trous laissé par cette entreprise a fait l'objet d'un incident causant la mort d'un petit garçon par noyade (vu que l'un des trous présentait déjà l'aspect d'un lac) le 03 septembre dernier dans la localité de Kambélé. Metalicon est également poursuivi en justice depuis un mois par l'association Forêt et développement rural (FODER) agissant dans le cadre du projet mine, environnement, santé et société (ProMESS), pour destruction de culture et de biens de plusieurs riverains des sites d'exploitation. Notons que c'est la première fois qu'une société d'exploitation minière est frappée d'une telle sanction.